

Actualités nationales

Qui est notre nouveau ministre?



Son cursus

Agrégation de lettres
doctorat de 3e cycle en études latines
doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines

Sa carrière

- Enseignant
- Inspecteur général de l'Education nationale, en 1992
Directeur de cabinet du ministre de l'Education nationale, de 1994 à 1995

Ses fonctions électives

- Maire de Périgueux (Dordogne), de 1997 à 2002, et depuis 2005
- Premier adjoint au maire de Périgueux, de 2002 à 2005
- Adjoint au maire de Périgueux, de 1988 à 1997
- Conseiller régional d'Aquitaine, depuis 2004
- Président de la communauté d'agglomération périgourdine, de 2000 à 2002
- Président du District de l'agglomération périgourdine, de 1997 à 2000
- Sénateur de la Dordogne, de 1998 à 2002

Ses fonctions ministérielles

- Ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, de 2004 à 2005
Ministre délégué à l'Enseignement scolaire, de 2002 à 2004

Ses autres fonctions

- Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, depuis 2006
Ambassadeur de France auprès de l'OCDE, depuis 2005

Derniers ouvrages parus

- L'école de Jules Ferry (1880-1905). Editions Hachette, 2005 (Prix Louis Pauwels 2006)
- Tacite. Ses vérités sont les nôtres. Editions Plon, 2007
- Xavier Darcos et Philippe Meirieu, Deux voix pour une école, Desclée de Brouwer, Paris, 2003.
- L'art d'apprendre à ignorer.

Quelle est la composition du gouvernement de Nicolas Sarkozy?

Un gouvernement limité à 15 ministres, composé à quasi égalité d'hommes et de femmes et marqué par l'arrivée du socialiste Bernard Kouchner aux Affaires étrangères, a été formé vendredi en France pour engager au plus vite les réformes promises par le nouveau président Nicolas Sarkozy.

Après plusieurs jours d'intenses tractations, la composition du gouvernement a été annoncée vendredi matin par la présidence de la République, au lendemain de la nomination comme Premier ministre de François Fillon, un proche de M. Sarkozy.

Pour la première fois en France, le principe de parité est appliqué au gouvernement: l'équipe ministérielle compte huit hommes et sept femmes, nouveau signe de la volonté de changement affichée par M. Sarkozy, élu le 6 mai face à la socialiste Ségolène Royal.

Principal symbole d'une "ouverture" vers la gauche promise par M. Sarkozy, Bernard Kouchner, 67 ans, longtemps classé parmi les personnalités préférées des Français, entre au gouvernement. Cet homme politique atypique, plusieurs fois membre de gouvernements socialistes, fut une figure emblématique des "French Doctors" dans les années 1970, cofondateur de Médecins sans Frontières (MSF). Partisan du "droit d'ingérence humanitaire", il est considéré, comme M. Sarkozy, comme plus atlantiste que la plupart de ses prédécesseurs.

Egalement symbole de l'ouverture à gauche, Jean-Pierre Jouyet, qui fut un proche du chef du Parti socialiste François Hollande, devient secrétaire d'Etat aux Affaires européennes. Transfuge du PS, Eric Besson, qui avait rallié M. Sarkozy durant la campagne, entre lui aussi au gouvernement, comme secrétaire d'Etat "chargé de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques".

Autre arrivée très remarquée: Rachida Dati, 41 ans, porte-parole de M. Sarkozy durant la campagne électorale, est nommée au ministère de la Justice. Née d'un père marocain et d'une mère algérienne, cette élégante femme brune au large sourire s'est révélée au grand public pendant la bataille présidentielle.

Que dit le rapport Darcos?

Le rapport est le résultat d'une enquête menée sur les rémunérations, les obligations de service des enseignants et le nombre d'heures de cours des élèves. Son objectif est de revaloriser le métier d'enseignants. Il date de mars 2003. L'auteur de ce rapport propose un certain nombre de propositions. Ainsi, deux grandes lignes se dégagent:

- renforcer l'autonomie des établissements, effectuer une déconcentration budgétaire entre les académies, les collectivités locales voire même les entreprises et les associations.
- Diminution du nombre d'enseignants, abandon des classes hétérogènes et classement et exclusion des élèves en difficulté du collège.

A la fin de son rapport, Monsieur Darcos propose une synthèse des recommandations pratiques immédiates

1. Une table ronde avant l'été pour redéfinir les ORS (obligations réglementaires de service) des enseignants et pour remplacer les décrets de 1950.
2. Dans l'attente, proposer un moratoire ou une suspension du décret de Robien du 14 février 2007 sur la suppression des décharges pour responsabilités exceptionnelles. Ce décret cristallise toutes les oppositions car il supprime 45 000 heures à la rentrée 2007, soit 2 800 équivalents temps plein .
3. Rendre aux professeurs d'éducation physique et sportive qui s'occupent de l'UNSS (union nationale du sport scolaire), les mercredi et les week-ends, les heures supplémentaires rémunérant ce service rendu, s'il est rendu.
4. Simplifier le système d'accès aux différents corps de professeurs ; faciliter l'entrée dans le métier.
5. Créer une prime de métier, selon du typologie des métiers à lister lors de la table ronde générale.
6. Augmenter le stock des H.S. (heures supplémentaires) mises à la disposition de l'établissement et abroger le décret du 30/07/98 réduisant de 17 % le taux des H.S. par rapport à l'heure normale.
7. Prévoir la rémunération, pour les volontaires, de travaux de soutien scolaire de toute nature.
8. Donner aux enseignants, sous forme d'un « pass », un accès gratuit à tous les lieux de culture, notamment les bibliothèques et les musées.
9. Repenser les fins de carrières (dernier tiers ou dernier quart) : modulation du service, charges différentes, mobilité, droit à une année sabbatique...
10. Affecter les agrégés conformément à leur statut (lycée, classes préparatoires).
11. Éviter les premières affectations dans des établissements sensibles, sauf pour les professeurs volontaires.

3

Revenir sur ce décret présentera certes un avantage politique puisqu'il symbolisera une volonté de rupture, mais aussi (je dois le signaler) un inconvénient budgétaire : il faudra dégager 40 M€ en gestion 2007 et 100 à 120 M€ en loi de finances 2008 (au moyen d'un collectif budgétaire, un redéploiement propre au ministère à cette hauteur n'étant pas envisageable) pour compenser en heures supplémentaires les 3000 ETP que le décret décharges a permis d'économiser.

28

12. Mettre en œuvre énergiquement la protection statutaire des fonctionnaires de l'éducation nationale, sur le modèle des fonctionnaires de justice.
13. Garantir dans les établissements et les écoles un environnement numérique et des lieux de travail équipés et isolés.

14. Les professeurs de France représentent la moitié de la fonction publique. Ils doivent recevoir en plus grand nombre les honneurs de la République, notamment dans les listes des nominations dans les ordres nationaux.

Dans ce rapport, menu détaillé de la formation des futurs enseignants.

Dès la rentrée 2008, le stage de formation passera de 6 à 8 heures.

D'autre part, les nouveaux professeurs bénéficieront de droits nouveaux :

- Exercer les deux premières années dans la même académie
- Bénéficier d'un professeur référent.
- Accéder à une formation initiale différée : quatre semaines de formation au cours de la première année en pleine responsabilité, deux semaines de formation continue au cours de l'année suivante.

Aide à l'installation

François Fillon avait proposé une prime d'installation pédagogique pour les stagiaires. Elle avait été bien perçue à l'époque par les organisations syndicales mais elle a été abandonnée par manque de disponibilités budgétaires.

Cette prime d'installation sera rétablie pour les lauréats de la rentrée 2007. Elle sera accompagnée d'un projet négocié de début de carrière : durée d'emploi dans la première affectation et accompagnement personnalisé jusqu'à la titularisation dans un poste définitif.

Meilleure reconnaissance des enseignants confirmés

Pour mieux reconnaître l'investissement et le travail des enseignants, il s'agira de moderniser le système indemnitaire pour permettre :

la rémunération du travail supplémentaire y compris hors enseignement ;

la prise en compte des activités nouvelles du « professeur référent » : animation du conseil pédagogique, coordination de projet (NTIC, orientation, pilotage du soutien...), en établissement ou en réseau d'établissement.

la prise en compte dans le service des enseignants : de l'encadrement d'activités pédagogiques particulières au bénéfice des élèves ; de la coordination d'une discipline ou d'un champ disciplinaire, d'un niveau d'enseignement, ou d'activités éducatives ; la formation et l'accompagnement d'autres enseignants.

la reconnaissance de qualifications comme la bivalence : ex de la prime de bivalence qui valorise financièrement la double qualification des enseignants.

Permettre les respirations

Il faut ouvrir toutes possibilités de diversification des parcours et d'accès à des temps de respiration pour enseignants « fatigués » ou chevronnés. Les organisations syndicales y sont très favorables. On peut l'envisager de plusieurs façons.

30

Déroulement de carrière : dans les établissements les professeurs peuvent recevoir des missions touchant à la prise de responsabilité dans le fonctionnement des établissements, en exerçant temporairement des missions d'encadrement qui pourraient se traduire par des accélérations de carrière.

Faciliter la deuxième carrière pour permettre des aller-retour dans le métier (type année sabbatique, possibilité de valoriser les acquis de l'expérience obtenus dans d'autres postes ou dans le privé).

Encourager des échanges au sein de la communauté européenne qui sont encore limités.

Concrétiser le droit à la formation

Il s'agit de valoriser les projets personnels sur la base de crédits d'heures capitalisés. Avec possibilité de rémunération des heures en formation personnelle

Offrir un meilleur déroulement de carrière

Depuis 15 ans la carrière des enseignants a été améliorée :

création du corps des PE et intégration des instituteurs dans ce corps.

alignement progressif des horaires des corps du second degré sur celui des certifiés

des revalorisations se traduisant par :

- une accélération de carrière (passage plus rapide d'échelon pour les certifiés):
- création de débouchés par la généralisation de la hors-classe aux certifiés et PE
- mise en place de l'ISOE, de primes spécifiques : ISS ZEP, bonification indiciaire ou d'ancienneté, avantages au mouvement.

Les fins de carrière n'ont donc pas été sacrifiées mais dans la période récente les améliorations ont surtout profité au premier degré : entre 2002 et 2007 2,1 milliards ont été consacrés à ces mesures catégorielles.

Pour aller plus loin, il faudra accélérer et harmoniser l'accès à la hors-classe pour les professeurs du 2nd degré, à commencer par les agrégés.